



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)
COLLEGE B - AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILES -
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, ARTS

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'inscrits	514
Nombre d'emargements	200
Nombre de votants	200
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	200
Nombre d'enveloppes	200
Quotient électoral	100

Taux de participation
38,91

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES							
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	44	7	19	70	0	70	1	30		1
Liste 2 : Doctorant-e-s mobilisé-e-s pour l'Université	50	11	3	64	0	64	0	64		0
Liste 3 : Démarche collective pour une université démocratique	47	10	9	66	0	66	0	66	1	1
										2

Suffrages exprimés	141	28	31	200
Nuls	0	0	0	0
Blancs	0	0	0	0
Total	141	28	31	200

Article 2: Sont proclamés élus:

SOUFFRON Valérie

Partageons les talents Paris 1 - 2020

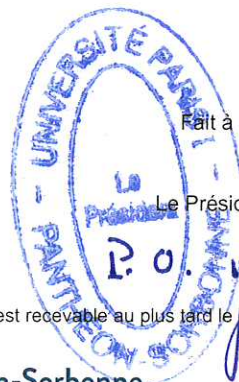
JUHASZ Pierre

Démarche collective pour une université démocratique

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY



Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75 231 Paris cedex 05 - Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr

Pour le Président
Par délégation
Le Vice-Président